

LA FRANCOPHONIE À L'ÉPREUVE DES MUTATIONS DU MONDE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Cercle Richelieu,

Chers amis.

J'ai placé en exergue de mon intervention une citation de Saint-John Perse dans son Discours de Suède à l'occasion de la réception de son prix Nobel de littérature en 1960. Le célèbre écrivain présente les mutations du monde comme « *un vaste cycle d'enchaînements et de renouvellements* ». Telle fut, telle est le déroulement de la Francophonie. Son histoire est marquée par des phases d'enchaînements et des phases de renouvellements. Nous vivons l'un de ces moments où le renouvellement s'impose en raison des mutations du monde qui impactent notre mouvement et obligent à repenser l'ambition francophone.

Les mutations du monde

Ces mutations vous sont connues : basculement de la richesse de l'Ouest vers l'Est et de l'Est vers le Sud du monde qualifié par l'OCDE comme « le plus grand transfert de capitaux et de technologies de l'histoire de l'humanité (désindustrialisation des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest) ; déploiement universel de l'ère numérique enrichie par l'intelligence artificielle; urgence climatique et, finalement, croissance démographique qui bouleverse la carte de l'occupation de la planète. Dans un avenir proche, 80 % de la population mondiale vivra en Asie et en Afrique.

La part de l'Asie dans le PIB mondial est passé de 25% en 2000 à plus de 55% aujourd'hui. Enfin, je rappelle qu'en 2000, on comptait 300 millions d'internautes qui échangeaient quotidiennement 12 milliards de courriels soit 500 millions par heure. Ils sont aujourd'hui plus de 6 milliards qui échangent 392 milliards de courriels quotidiennement, soit 16,5 milliards par heure.

L'impact de ces mutations sur la Francophonie et notamment sur sa composante africaine, majoritaire au sein de notre mouvement est manifeste. En 2000, les échanges commerciaux entre l'Asie et l'Afrique – où se trouve la majorité des États membres de plein droit de l'organisation internationale de la Francophonie (l'Organisation)¹-totalisaient 25 milliards de dollars, En 2023, ils atteignaient près de 1 000 milliards de dollars, dont un peu moins du quart était attribuable aux

¹ 32 sur 56.

échanges entre la Chine et l'Afrique. En 2026, l'axe Afrique-Asie est devenu l'un des axes commerciaux du 21^e siècle. Durant la période, la Chine devient une puissance globale. En 2000, Pékin est le premier partenaire économique de 25 à 30 pays, vingt ans plus tard, en 2020, il est le premier partenaire économique de 130 pays dont plusieurs dits francophones.

Dans sa partie majoritaire, la Francophonie est aujourd'hui exposée à la puissance asiatique, ces 32 pays africains membres de l'OIF sur les 56 pays membres de plein droit, vivent une transformation radicale de leurs relations au monde tout autant que le monde vit une transformation radicale de sa relation au continent.

S'agissant de l'entrée universelle de l'humanité dans l'ère numérique, qu'il suffise de rappeler que dans vingt ans, trois communautés d'internautes compteront plus d'un milliard d'adhérents, la chinoise, l'indienne et l'africaine.

Une nouvelle configuration de la famille humaine se dessine, avec ses possibilités, ses enjeux et ses défis.

Un bilan plus qu'honorable

Notre mouvement dispose d'un bilan plus qu'honorable. Il a rassemblé autour d'initiatives partagées des communautés disparates aux héritages spirituels, culturels, linguistiques, économiques et sociaux et aux défis différenciés. Son pouvoir d'attraction est incontestable. Il rassemblait 45 pays et gouvernements en 1986 lors du premier sommet francophone. Ils seront 90 à divers titres au Sommet du Cambodge, en novembre 2026.

Notre mouvement a tenu de multiples délibérations d'une grande importance : de l'état de droit aux urgences environnementales, de la sécurité humaine à la diversité culturelle et linguistique de la famille humaine, des États généraux de la recherche francophone à l'avenir des états insulaires. Il a fait valoir ses valeurs et ses intérêts à de nombreuses négociations internationales notamment à Rio en 1992 en obtenant une Convention sur la désertification; en 1995, lors de la création de l'Organisation mondiale du Commerce (l'OMC), en faisant valoir la spécificité des produits de la culture face aux règles du commerce international; et à Vienne, lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en contribuant, par ses propositions, au passage du Centre pour les droits de l'homme à un Haut-Commissariat placé sous l'autorité directe du secrétaire général de l'ONU. Enfin, la présence concertée des délégations des pays francophones à la Conférence de Beijing sur les femmes a pesé de tout son poids dans l'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre mouvement a placé au cœur de ses priorités et valeurs l'idéal de l'état de droit, des valeurs démocratiques, des droits individuels et du respect des sociétés

civiles. Il a créé et/ou consolidé des institutions dont le rayonnement est indiscutable : l'Agence universitaire de la Francophonie (l'AUF) qui compte plus de 1 000 établissements membres réparties dans 120 pays et fait profiter 2,5 millions d'Étudiants africains de ses programmes et structures; TV5 Monde dont le signal est capté dans 200 pays et territoires et qui dispose d'une très importante plateforme de vidéo sur demande; le Marché des Arts, du Spectacle d'Abidjan (le MASA) devenu la référence mondiale en matière de promotion des cultures africaines et caraïbéennes ainsi que des diasporas afrodescendantes; le Fonds image de la Francophonie créé à la fin des années 80 et qui, depuis, apporte un soutien financier continu aux cinéastes des pays francophones du Sud, les Jeux de la Francophonie dont la Ixe édition à Kinshasa en 2023 a réuni 2000 concurrents; les 300 Centres de lecture et d'animation culturelle et leur 3 600 000 visiteurs annuellement. Enfin, puisqu'il faut choisir, je signale aussi les programmes de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF), de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui rejoignent un très grand nombre de bénéficiaires, collectifs ou individuels.

Notre mouvement dispose aussi de centres d'expertises en management, en formation à distance, en appui à la francophonie scientifique, en éducation, en pédagogie multimédia, en développement durable, en démographie, en économie, en centres d'employabilité et en campus numériques. Grâce à ces institutions et plusieurs autres, des réseaux qui rassemblent, délibèrent et interviennent, des dizaine milliers de chercheurs, de spécialistes, de praticiens, de femmes et de jeunes qui délibèrent, travaillent et produisent ensemble.

Ce bilan s'est développé par cycles successifs d'enchaînements et de renouvellements.

LE PREMIER CYCLE

Le premier cycle de l'histoire de la Francophonie va de 1970 à 1985/90. Il répond aux changements géopolitiques découlant de la décolonisation des deux tiers de la population mondiale. Dans la majorité des pays membres de la Francophonie naissante, il fallait littéralement construire des États et des gouvernements sur des bases fragiles. Songez qu'en 1960, en Afrique occidentale française, seulement 6 % des enfants d'âge scolaire fréquentent une école et que la première université francophone de l'Afrique subsaharienne a été inaugurée en 1959 à Dakar. Dans ce contexte est née l'Agence de coopération culturelle et technique (l'ACCT), dans ce contexte est née la Francophonie intergouvernementale après deux ou trois initiatives regroupant les universitaires, les journalistes et les parlementaires. Les objectifs et Les moyens de la nouvelle agence étaient modestes. Son enjeu principal, inventer une politique de coopération multilatérale ajustée aux besoins de ce regroupement singulier.

Appelons ce temps le cycle de l'émergence, de la recherche et de l'expérimentation.

LE DEUXIÈME CYCLE

La décision de François Mitterrand de convoquer un Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements en 1986, la détermination des présidents des deux sommets suivants, le Premier ministre Brian Mulroney du Canada et le Président Abdou Diouf du Sénégal et l'implosion de l'Union soviétique inaugurent le deuxième cycle de l'histoire de la Francophonie qui va de 1990 à 2010/2015.

Le temps est à la consolidation institutionnelle et à la consécration du caractère aussi politique de la Francophonie actées l'une et l'autre par les Sommets de Dakar en 1989 et de Hanoï en 1998. Le temps est à l'élaboration de consensus fondamentaux sur l'état de droit, les pratiques de la démocratie, les droits de l'homme, la prévention des conflits et la sécurité humaine tels que consignés dans les Déclarations de Bamako (Mali) et de Saint-Boniface (Manitoba-Canada). Tels aussi que mis en œuvre, l'une des plus complexes et extraordinaires avancées de la Francophonie qui a connu son apogée dans ce moment précieux où s'est déployé avec succès la diplomatie d'influence de la Francophonie.

Autre initiative de grande importance, ce travail exigeant pour définir et partager une politique visant la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles au moment de la négociation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT), politique qui est devenue depuis un enjeu mondial en conséquence d'un travail diplomatique d'orfèvre accompli par les Secrétaires généraux du temps. Enfin, dès le début des années 90, à la suite d'une conférence ministérielle spéciale des ministres responsables du numérique tenue à Montréal en 1992, les instances et les opérateurs de la Francophonie ont, jusqu'à ce jour, multiplié leurs offres de formation et de service aux États et Gouvernements membres.

Pour un bref temps, le multilatéralisme a eu grande allure. En 2001, l'Organisation mondiale du Commerce ouvre ses portes à la Chine. Pour sa part, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies Boutros Boutros-Ghali lance une série de conférences mondiales : conférence de Rio sur le développement durable en 1992; conférence de Vienne sur les droits de l'homme en 1993; conférence du Caire sur la démographie en 1994; conférence de Copenhague sur le développement social, conférence de Beijing sur les femmes en 1995 et conférence d'Istanbul sur l'habitat en 1996. La Francophonie se présente à chacune de ces conférences avec ses états et gouvernements membres en rang groupé disposant des bénéfices de concertation poussée dont notamment une conférence ministérielle du domaine, des analyses solides et de propositions d'importance. La Francophonie est alors apparue comme un partenaire international qui a la capacité de contribuer effectivement aux politiques du vivre

ensemble global. Durant cette période, la composition de notre communauté s'est enrichie à la suite de l'arrivée dans ses rangs de nombreux pays d'Europe centrale et de l'Est, hier encore colonies de Moscou.

Par ailleurs, l'Agence désenclave notre mouvement en ouvrant des bureaux à New-York, Genève et Bruxelles partie aujourd'hui d'un réseau de 13 bureaux auprès d'organisations internationales et de régions de l'espace francophone. Bureaux de l'AUF. Enfin, puisqu'il faut choisir, < Dans la même période, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie signe des ententes avec plus de quinze organisations continentales ou internationales. Politique de présence et de partenariat maintenue et enrichie depuis.

Appelons ce temps le cycle de l'affirmation et de la confiance.

LE TROISIÈME CYCLE

Il est difficile de fixer un moment qui marque le début du troisième cycle de l'histoire de la Francophonie. Aucun événement interne ne permet de déterminer ce moment dans cette période de bouleversements qui caractérise la dernière décennie.

La mondialisation de l'économie et du commerce progresse à grande vitesse. La valeur du commerce mondial passe de 7,5 milles milliards de dollars en 2000 à 35 milles milliards de dollars en 2025 jusqu'au jour où la pandémie COVID 19 s'impose. Elle provoque de 15 à 20 millions de morts selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la plus forte récession économique depuis la seconde guerre mondiale et met à mal la confiance dans ce système global qui vous rend dépendant du lointain. La mondialisation, le multilatéralisme et les organisations internationales dont l'OIF, furent de vraies victimes de la terrible épidémie.

Pour un temps, les états ont d'autres investissements politiques et financiers à combler et cette situation perdure, la fin de la pandémie étant immédiatement suivie par l'envahissement de l'Ukraine par la Russie. Ce conflit qui dure depuis 5 ans, a coûté la vie à 2 millions cent mille personnes, épongé plus de 2 500 milliards de dollars et créé en Europe un climat de tension à très hauts risques amenant l'Union voulue par Robert Schuman et Jean Monnet à consacrer une partie de leurs ressources politiques et financières à combattre l'invasion russe en Ukraine. En 2024, l'élection du président Donald Trump ajoute à ce climat de tensions, d'incertitudes, de remise en cause de la mondialisation. Sa politique tarifaire régressive provoque un ralentissement de la croissance « *de la plupart des pays* » selon l'OCDE. Enfin, depuis, deux autres guerres occupent le devant de l'actualité, celle de Gaza et ses 70 000 victimes et qui dure depuis trois ans et celle de l'Iran depuis huit mois. La première pose des questions juridiques et éthiques radicales, la seconde met à mal des équilibres géopolitiques essentiels, provoque une augmentation généralisée des coûts des biens essentiels et fait craindre un niveau

d'inflation et des taux d'intérêt qui pourraient faire basculer l'économie mondiale dans une récession aux multiples victimes.

L'arsenal institutionnel et juridique international, des Nations unies à la Cour pénale internationale, est durement affecté par cette succession de mutations, de crises, de dérèglements et de conflits au point d'apparaître comme incapable d'exercer les magistères essentiels relatifs notamment à la sécurité globale et à la justice internationale reçus de la communauté internationale dans la seconde moitié du précédent siècle.

Comme toutes les organisations internationales, l'OIF navigue au mieux, participe à l'élaboration et à l'adoption du Pacte numérique mondial des Nations unies en 2024, se donne un cadre stratégique jusqu'en 2030 et arrête une programmation qui arrive à terme l'an prochain. Pour sa part, l'AUF déploie sa stratégie 2021-2025.

En parallèle, des éléments d'une autre organisation des affaires du monde, une autre vision des exigences du vivre ensemble émerge progressivement. Ses marques et ses regroupements vous sont connus : route de la soie, l'Association de coopération de Shangaï; les BRICS, le Sud-global Le président Xi Jinping articule cette effervescence autour de « *l'initiative pour une civilisation mondiale* ».

Comment peut et doit se situer la Francophonie dans une telle configuration des complémentarités, des intérêts et des nouvelles alliances?

Je vous partage ma réponse à ces questions difficiles comme une proposition susceptible d'enrichir les délibérations existantes en préparation des conférences ministérielles et des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement qui se réuniront au Cambodge et au Canada dans les eux prochaines années. .

Dans ce monde de haute compétition et de ressources limités, je plaide pour le regroupement de l'ensemble des ressources disponibles au service de quatre grands domaines exclusifs d'intervention : **l'économie, l'éducation; la culture et la communication, la gouvernance.**

L'ÉCONOMIE

Depuis le Sommet de Hanoï en 1998, l'économie est inscrite dans les décisions et les programmations de la Francophonie. Je salue les travaux conduits par l'Institut de la Francophonie du développement durable, l'Observatoire de la Francophonie économique, la direction de la francophonie économique de l'OIF et la Stratégie mise en œuvre depuis 2020, les programmes du domaine de l'AUF et de l'AIMF. Mais, pour importants qu'ils soient, ces travaux éclatés ne constituent pas un programme de de coopération intégré, capable d'intéresser les acteurs majeurs financiers et commerciaux et de contribuer d'une manière qui soit significative, ciblé et visible aux formidables chantiers que posent à tous l'ère numérique, les défis de la recherche et de l'innovation technologique du temps, un programme

de coopération qui contribue d'une manière significative aux chantiers spécifiques de la Francophonie du Sud, ses besoins d'investissements, d'industrialisation, d'emplois et de soutien au commerce qu'elle doit amplifier entre ses composantes et avec le monde.

Ces deux dernières décennies, on a beaucoup évoqué la Francophonie économique sans jamais en proposer une structuration convaincante. J'estime qu'en 2026, la Francophonie doit se doter d'une telle structuration. J'observe une mutation majeure des conditions de l'activité et de la croissance économique sur le continent africain. J'observe un regain d'intérêt et d'énergie du monde patronal francophone en Europe, en Amérique et en Afrique et un désir affirmé de développer l'activité économique au sein de l'espace francophone.

Des groupes se sont constitués : le Forum francophone des affaires, l'Alliance des patronats francophones, les Rendez-vous d'affaires de la Francophonie, etc. Ils représentent les intérêts légitimes du secteur privé de l'économie. Mais la poursuite de ces intérêts n'équivaut pas à une politique de développement économique. Pour une action décisive et durable, il est indispensable que les États et gouvernements de l'espace francophone international se mobilisent, mettent leurs pouvoirs notamment légaux et réglementaires, leurs connaissances, leurs réseaux et ressources au service de la croissance économique et de la production de la richesse dans les états membres de l'OIF. Moins de discours de circonstance, plus d'action, disait François Mitterrand.

En 2026, la Francophonie ne peut se tenir à distance des besoins économiques et financiers pressants des deux tiers de ses États et gouvernements sans apparaître, à terme, comme un corps étranger à elle-même, sans apparaître et être perçue notamment par la génération africaine 2.0, 60% de la population du Sud francophone, comme insensible, lointaine, périmée. Sa contribution au développement économique et à la production de la richesse doit être substantielle, ciblée, visible et durable. Elle doit notamment pouvoir, à termes, mettre sa signature, à côté de plusieurs autres, sur la création d'emplois qu'appelle l'arrivée, chaque année d'ici 2050, en Afrique de 13,5 millions de nouveaux travailleurs. Cette problématique n'est pas marginale. Elle pourrait concerner directement, dans un avenir proche, une quasi-majorité des citoyens des pays africains dits francophones.

Je propose que la Francophonie se dote d'un Institut francophone du développement économique, organe subsidiaire de l'OIF doté d'un conseil autonome où se retrouveraient les responsables du secteur public et des représentants des secteurs privés de l'économie, de l'OIF et de l'AUF ainsi que de la société civile avec mandat de doter notre communauté des politiques susceptibles de contribuer au développement de l'activité économique entre les pays et les gouvernements constitutifs de la Francophonie, susceptible de contribuer à la création de richesse. Parmi les tâches prioritaires de l'Institut

francophone du développement économique, je retiens les trois éléments suivants :

1. L'agglomération des ressources institutionnelles existantes.
2. La production des instruments juridiques de facilitation du commerce entre les pays francophones. On doit sortir du cas par cas qui est plus que daté. En 2024, 62% de l'exportation du Canada en direction de l'Union européenne a bénéficié des facilités offertes par le CETA, l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Il ne s'agit pas de copier cet accord mais bien de rechercher et de proposer les termes juridiques et réglementaires susceptibles de lever les obstacles aux rapports économiques et commerciaux entre les pays et gouvernements membres de l'OIF.
- 3.- Parmi les tâches du nouvel Institut, j'inscris l'identification des domaines où les entreprises des pays et gouvernements membres de l'OIF, du Nord et du Sud pourraient créer ensemble des coentreprises. L'objectif étant l'élaboration de prendre une place qui nous échappe présentement dans le chantier du siècle qui se déploie présentement sur le continent africain. L'objectif étant d'inclure nos institutions financières, caisse de dépôt, fonds souverains, coopératives d'épargne et de crédit, sociétés d'assurance etc dans des montages financiers francophones permettant de répondre aux appels d'offre des institutions internationales, continentales ou régionales dans des domaines indispensables à l'activité économique tels l'énergie, l'agriculture, le développement durable, les infrastructures numériques etc.

Je vous laisse imaginer l'impact de l'intervention d'une coalition de sociétés de pays et gouvernements membres de l'OIF dans la mission 300 millions qui, à l'initiative de la Banque Africaine de développement et la Banque mondiale vise à apporter l'électricité à 300 millions d'Africains d'ici 2030. La valeur des ressources financières engagées s'élève à 110 milliards.

4.- Enfin, l'Institut francophone du développement économique serait chargé d'organiser une Conférence biennale des Ministres de l'économies des pays et gouvernements membres de l'OIF. Cette conférence serait chargée d'évaluer l'état d'avancement des politiques de développement économique et d'en recommander les ajustements et développements, aussi de s'assurer que les 80 états et gouvernements de l'OIF ne sont pas condamnés au rôle de sous-traitant dans la conservation et l'utilisation des normes produites sur leur territoire, condamnés à l'application de standards y compris pour l'IA arrêtés sans leur contribution et leur aval, à l'effacement programmé de la propriété intellectuelle qui appartient aux créateurs francophones tout domaine confondu.

Ce rapprochement au secteur privé de l'économie devrait normalement permettre d'arrêter la nature de leur contribution éventuelle, y compris financière, à la

Francophonie dont ils bénéficient du capital politique cumulé, de la marque et de ses événements y compris le Sommet des chefs d'État et de Gouvernement.

ÉDUCATION

Je salue les acquis, les travaux conduits par l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation de Dakar (FEF) dont la réputation est solide et ceux conduits par la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie. Je salue aussi la contribution de l'Agence universitaire de la Francophonie, cet indispensable instrument pour affirmer et conforter la place des Francophones et de la Francophonie dans la recherche, la formation supérieures, la maîtrise des technologies avancées et des applications qui en découlent. Les travaux de ces institutions doivent être maintenus et le domaine porté à un autre niveau.

Il ne suffit pas d'affirmer et de réaffirmer que la majorité des locuteurs de la langue française est africaine et d'applaudir béatement des statistiques. Dans la réingénierie de la Francophonie, l'éducation doit se situer au tout premier rang. La Francophonie doit porter l'ambition d'être le premier partenaire des systèmes éducatifs nationaux des pays du Sud de l'OIF. Dans le prochain quart de siècle, ce sont 25 millions de naissances qui sont prévues annuellement jusqu'en 2050 en Afrique dite francophone. En conséquence, des vagues continues de jeunes africains devront être accueillies à tous les niveaux des systèmes scolaires. Le défi est colossal.

Affirmée avec clarté, cette ambition d'être le premier partenaire des systèmes éducatifs nationaux des pays du Sud de la Francophonie répond à d'évidentes nécessités; 1) le besoin absolu qui est aussi un droit pour chaque enfant d'avoir accès à des services scolaires de qualité; 2) l'apprentissage de la langue française qui, dans un grand nombre de pays africains dits francophones, se fait quasi exclusivement à l'école.

Je plaide pour une mobilisation sans précédent de notre communauté pour une contribution majeure et durable à l'offre éducative en Afrique francophone. Cette offre doit se distinguer par sa dimension, sa qualité et sa permanence. L'école, au Sud comme au Nord, est le lieu où se construisent les matériaux essentiels du lien linguistique qui fonde notre communauté et assure sa permanence aussi loin que l'on puisse voir dans l'avenir.

Pour le financement de cette mobilisation sans précédent, outre les ressources institutionnelles disponibles, je préconise la création d'une Fondation internationale avec un Conseil d'administration puissant capable de conduire de vastes opérations de levée de fonds dans le monde. En clair, les défis éducatifs des pays francophones du Sud sont ceux de toute la Francophonie ou nous ne sommes pas les partenaires que nous prétendons être.

CULTURE ET COMMUNICATION

Le domaine de la culture et des communications est au cœur de l'ADN de la Francophonie. De plus, il constitue un secteur vibrant de l'économie, de la création d'entreprises et de la création d'emplois. À titre d'exemples, il contribue pour 65 milliards de dollars dans l'économie canadienne, pour 150 milliards de dollars dans celle de la France. Des données disponibles pour plusieurs pays africains convergent. La part de la culture y est en croissance rapide.

En Afrique comme en Europe et en Amérique, ce domaine premier est mis à mal. Il est, de fait, l'un des domaines les plus durement secoué par les mutations en cours du monde. L'offensive est conduite par les grands groupes hégémoniques que sont les GAFAM+. Ils envahissent le marché mondial, accaparent les ressources intellectuelles, culturelles et économiques du domaine, captent de vastes clientèles dont notamment celles des plus jeunes générations. Déjà une partie significative des jeunes francophones trouvent leur nourriture culturelle (et linguistique) hors de notre communauté.

Une contre-offensive de grande envergure s'impose, *urgemment et durablement*.

Je partage avec vous deux éléments de cette contre-offensive.

1. Après des années de coopération dans le domaine de la culture qui a permis l'émergence d'un grand nombre d'activités majeures du domaine dans l'espace francophone y compris numérique, la Francophonie doit agréger progressivement les activités culturelles développées dans ses États et gouvernements membres, les inclure dans un ensemble qui structure un espace culturel commun qui soit aussi un marché international des cultures francophones du monde). Cette indispensable relance constituerait un acte de refondation de l'alliance culturelle francophone, la mise en place d'un espace pour la circulation des œuvres et des artistes, la mise en place d'un marché de plusieurs centaines de millions d'utilisateurs, marché qui est aujourd'hui éclaté et, inopérant. Enfin, cette consolidation concrétiserait cette fameuse exception des expressions culturelles dont la Francophonie revendique la paternité.

Le deuxième élément de la contre-offensive culturelle s'impose lui aussi, *urgemment et durablement*. Pour les Francophones et les Francophiles, où qu'ils soient dans le monde. Il s'agit de l'accessibilité aux produits culturels, éducatifs et de loisirs, scientifiques et technologiques produits en langue française et dans les langues nationales africaines.

Des travaux d'importance conduits en Europe, au Canada et au Québec, une Conférence des ministres de la culture de la Francophonie réunie à Québec en 2025, d'importantes délibérations conduites à l'UNESCO et une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec font de la découvrabilité des contenus

francophones sur les grandes plateformes numériques, telles que Netflix et Spotify, la solution au problème d'accès évoqué précédemment.

Je souhaite vivement que cette proposition se réalise, je la respecte mais je ne la partage pas. Je constate qu'à ce jour, toutes les négociations souhaitées ont reçu une fin de non-recevoir couplée de réactions de grande hostilité et de fortes menaces politiques et économiques. Enfin, comme vous le savez, les géants technologiques américains ont trouvé en l'actuel président des États-Unis l'un de leurs plus ardents défenseurs face aux réglementations étrangères.

J'estime que la Francophonie doit développer une plateforme numérique internationale francophone où serait rendu disponible l'ensemble des productions culturelles des pays membres de l'OIF. À défaut d'une telle entreprise, les créateurs et les entrepreneurs francophones de la culture sont condamnés à une dépendance, une fragilité et une invisibilité dans les lieux sources de conservation et de diffusion internationale des contenus au XXI^e siècle. La Francophonie ne doit pas se priver les cultures qu'elle fédère d'un tel support.

Cette plateforme existe déjà à TV5 Monde et elle connaît un vrai succès, près de 400 millions d'utilisateurs annuellement. Il faut certes la transformer, y agglomérer les œuvres disponibles dans l'ensemble des pays membres de l'OIF et la doter d'un statut et d'une gouvernance propre dont la nature multilatérale soit indiscutable. Il s'agit d'assurer, à long terme, la présence, dans l'espace numérique mondial, des cultures produites dans l'espace francophone international. L'ambition est considérable. Le chantier exaltant, la nécessité, impérative.

La plateforme serait, pour les temps à venir, la référence, le grenier, la vitrine mondiale de l'offre des produits des cultures des pays et gouvernements de l'OIF. Chaque pays membres devant proposer à la plateforme l'ensemble des œuvres qui, à son évaluation, doit s'y retrouver. Bienvenue au XXI^e siècle.

Ce projet est d'une telle importance qu'il doit être planifié et mis en œuvre par un conseil de gestion propre et doté d'un budget spécifique en provenance des pays et gouvernements membres de l'OIF enrichi des contributions des Fondations nationales et internationales dédiées à la culture. Autrement, nous nous mettons en situation de dépendance des GAFAM+ pour une durée indéterminée y compris pour la sélection, la collecte, la garde et l'utilisation des productions intellectuelles, scientifiques et culturelles des pays de l'OIF. La Francophonie doit aussi de doter d'un plan pour que ses états et gouvernements membres ne perdent pas le contrôle sur les données produites sur leur territoire qui constituent la matière première dans la construction des algorithmes et des travaux des intelligences artificielles.

LA GOUVERNANCE

Les acquis de la Francophonie en matière de gouvernance sont d'une grande importance. Aucune société humaine ne peut vivre et survivre sans un code de gouvernance qui, dans le cas des pays et gouvernements de l'OIF, est celui de l'état de droit qui notamment garantit l'indépendance du judiciaire et assure la protection des droits fondamentaux. Les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface constituent les références communes des pays et gouvernements de l'OIF.

Je propose que ces Déclarations et leur mise en œuvre, un quart de siècle après leur adoption, fassent l'objet d'une révision par un groupe de travail comprenant des représentants des gouvernements, des experts juristes et de la société civile suivi d'une conférence ministérielle des ministres de la Justice dédiée exclusivement. Tout ce travail en vue de produire des recommandations à un éventuel sommet des chefs d'État et de gouvernement. Et pourquoi pas celui prévu au Canada en 2028.

Dans ce temps de haute compétition et de ressources limitées, je plaide pour le regroupement de l'ensemble des ressources disponibles au service des quatre grands domaines identifiés précédemment. Prenant appui notamment sur les technologies d'animation, de communication et de formation, la Francophonie doit offrir à ses États et Gouvernements des plateformes de services conjuguant les analyses, les expertises et les aspirations de partenaires à égalité. Cette offre doit, dans tous les cas, apporter une plus-value vérifiable, pour les jeunes, ceux et celles qui ont la charge de leur formation; pour les artistes, techniciens et entrepreneurs qui rendent leurs travaux possibles et disponibles; pour les opérateurs du secteur de l'économie et du commerce qui contribuent à la production de la richesse; pour les responsables de la gouvernance commune en appui à leurs besoins comme législateurs responsables d'un vivre ensemble apaisé et juste.

Pour la mise en œuvre de ce plan de développement, j'estime qu'une révision des budgets attribués à la Francophonie doit faire l'objet d'un ajustement significatif et que des ressources spéciales doivent être dégagées pour un vrai travail de mobilisation des entreprises du secteur privé dont la contribution est hautement nécessaire.

Enfin, la contribution de la société civile est indispensable. Ses représentants doivent être partie prenante aux consultations et délibérations requises non pas comme des intervenants extérieurs et occasionnels mais bien comme des partenaires indispensables.

Appelons ce temps le cycle de l'affirmation et des réussites.

Je vous remercie de votre attention.

